Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Suspension de prêt

Par etoile63

Bonjour,

Mon ancien compagnon et moi avons contracté un crédit en janvier 2022 pour la construction d'une maison. Suite à notre séparation à la fin de l'année 2022, les travaux restent inachevés, et le crédit est pratiquement entièrement utilisé. Mon ex-compagnon m'a récemment informée qu'il avait demandé une suspension de prêt de 24 mois à la banque. Il m'a mentionné que je recevrai un courrier de la banque à signer, que je n'ai pas encore reçu à ce jour.

De plus, il m'a indiqué qu'à la reprise du prêt, si le bien est toujours en notre possession, le remboursement reprendra avec un surplus des intérêts cumulés sur 24 mois.

Suis-je obligée d'accepter cette suspension de prêt ou est-il possible que je continue de payer ma part du crédit, de sorte que la suspension et le surplus d'intérêts ne s'appliquent qu'à lui ?

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est à la banque qu'il faut poser ces questions.